

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 août 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 29 août 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de juillet 2011 sous la présidence de l'Allemagne (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter **Wittig**



**Annexe à la lettre datée du 29 août 2011 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
durant le mois de juillet 2011 sous la présidence
de l'Allemagne**

Introduction

En juillet 2011, sous la présidence de S. E. M. Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'ONU, le Conseil a adopté neuf résolutions et deux déclarations du Président, et publié 10 déclarations à la presse. Deux débats thématiques ouverts sur les enfants et les conflits armés et le maintien de la paix et de la sécurité internationales (impact du changement climatique) ont été organisés. Le Conseil a créé une nouvelle mission en République du Soudan du Sud (MINUSS) et recommandé à l'Assemblée générale d'admettre ce pays en qualité de Membre de l'ONU.

Afrique

République centrafricaine

Le 7 juillet 2011, le Conseil a entendu des exposés de la Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), Margaret Vogt, et du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique, S. E. M. Jan Grauls, sur l'évolution de la situation dans le pays. La Représentante spéciale a souligné que la République centrafricaine continuait d'être confrontée à de graves difficultés, y compris l'extrême pauvreté, les violations des droits de l'homme et l'impunité. Elle a souligné que la situation dans le pays risquait d'avoir des répercussions dans l'ensemble de la région. Se référant aux aspects positifs, M^{me} Vogt s'est félicitée du rôle du Bureau; en effet, plusieurs institutions liées à la gouvernance avaient été créées et des textes législatifs majeurs adoptés depuis sa création en janvier 2010. Les élections présidentielle et législatives qui se sont tenues récemment avaient été considérées comme étant pour l'essentiel pacifiques et inclusives.

S. E. M. Grauls a souligné l'importance du processus de réforme du secteur de la sécurité et demandé à la communauté internationale d'aider le BINUCA à promouvoir ce processus. Dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est félicité des élections présidentielle et législatives tenues récemment, mais s'est déclaré préoccupé par la situation dans le nord et l'est du pays sur le plan de la sécurité.

Soudan

À moins d'un jour de l'indépendance, le 8 juillet 2011, le Conseil a adopté la résolution 1996 (2011) créant, pour une période initiale d'un an, la Mission des

Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS), dont l'effectif comporterait au maximum 7 000 militaires et jusqu'à 900 membres de la police, ainsi qu'une composante civile appropriée. Il a également décidé d'examiner dans les trois et six mois la question de savoir si la situation sur le terrain permettrait une réduction des effectifs militaires chargés du maintien de la paix à 6 000.

À la suite de la décision du Soudan de mettre fin à la présence de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), à compter du 11 juillet 2011, le Conseil, par sa résolution 1997 (2011) de la même date, a décidé de retirer la Mission et invité le Secrétaire général à retirer tous les effectifs militaires et civils de la MINUS, autres que ceux nécessaires à la liquidation de la Mission d'ici au 31 août 2011. Plusieurs membres du Conseil ont vivement déploré que la MINUS ait dû être retirée au moment même où sa capacité reconnue de réduire les tensions était particulièrement nécessaire, notamment en ce qui concerne les affrontements dans le Sud-Kordofan et la situation dans le Nil Bleu. Certains membres du Conseil ont dit qu'il fallait tenir compte de l'opinion du pays hôte.

Le 13 juillet 2011, le Conseil a tenu un débat de haut niveau présidé par le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, Guido Westerwelle, et recommandé à l'Assemblée générale, dans sa résolution 1999 (2011), d'admettre la République du Soudan du Sud en qualité de Membre de l'ONU. Le Vice-Président de la République de ce pays a participé au débat. Dans une déclaration du Président (S/PRST/2011/14), le Conseil a noté avec une profonde satisfaction que la République du Soudan du Sud s'était solennellement engagée à soutenir les buts et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et à accomplir les obligations que celle-ci prévoit. Après avoir entendu un exposé du Secrétaire général sur la situation dans le pays, les membres du Conseil se sont engagés à continuer d'apporter leur soutien à la République du Soudan du Sud.

En ce qui concerne la poursuite des violences au Sud-Kordofan, le 15 juillet 2011, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence sur la situation humanitaire dans la région.

Le 18 juillet 2011, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents et du personnel de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Ils ont entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, du Conseiller militaire adjoint, Abhijit Guha, et du Conseiller de police par intérim, Andrew Carpenter.

Compte tenu du fait que le mandat de la MINUAD expirait à la fin du mois, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et des Nations Unies pour le Darfour, Ibrahim Gambari, le 22 juillet 2011.

Le 27 juillet 2011, 30 jours après l'adoption de la résolution 1990 (2011) portant création de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Conseil a été mis au courant par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de la situation à Abyei. Ce dernier l'a informé du déploiement auquel procédait l'armée éthiopienne.

En ce qui concerne la situation au Sud-Kordofan, le Conseil a entendu, le 28 juillet 2011, un exposé du Sous-Secrétaire général Simonovic, dans le cadre de consultations plénières, sur la situation des droits de l'homme.

Le 29 juillet 2011, le Conseil a adopté la résolution 2003 (2011) prorogeant le mandat de la MINUAD pour une période de 12 mois.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 8 juillet 2011, le Conseil a entendu un exposé du Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit, sur le rapport du Secrétaire général concernant les activités du Bureau, daté du 20 juin 2011 (S/2011/388). Le Chef du Bureau s'est félicité de l'issue pacifique de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, ainsi que du bon déroulement de l'élection présidentielle et de la transition politique au Niger. En Guinée, les élections législatives prévues pour la fin de 2011 étaient en bonne voie. M. Djinnit a demandé au Conseil de maintenir son soutien aux pays d'Afrique de l'Ouest. Le Niger en particulier avait besoin d'un appui pour relever les défis auxquels il était confronté en matière de sécurité et de développement, et notamment pour mettre fin à l'insécurité alimentaire et devenir un pays stable et prospère sur les plans politique et économique au cours des années. Il fallait accorder une attention particulière aux nombreuses élections prévues jusqu'en 2013 dans la région, qui, bien que constituant une évolution positive, risquaient aussi de créer des tensions entraînant une réémergence de la violence et de l'instabilité. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont mis d'accord sur une déclaration à la presse.

Côte d'Ivoire

Lors d'une séance privée, le 11 juillet 2011, le Conseil s'est entretenu avec les représentants des pays fournissant des contingents et du personnel de police à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Ce dernier a souligné que la situation dans l'ouest du pays demeurait extrêmement précaire. Les attaques contre des civils se poursuivaient.

Le 18 juillet 2011, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'ONUCI, Choi Young-jin, s'appuyant sur le dernier rapport du Secrétaire général, daté du 24 juin 2011 (S/2011/387). Le Représentant spécial s'est félicité des efforts déployés par le peuple ivoirien afin de parvenir à la réconciliation nationale dans le pays et s'est déclaré convaincu que le Président Ouattara et son équipe relèveraient les défis entraînés par la crise. Le Gouvernement concentrerait ses efforts sur le rétablissement rapide de l'ordre public, tâche de la plus haute importance. En ce qui concerne la relance économique, M. Choi a dit que la plupart des experts partageaient les vues optimistes indiquant qu'elle avançait dans la bonne direction. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont accueilli le rapport avec satisfaction et souligné la nécessité d'assurer la stabilité et la réconciliation nationale, compte tenu notamment des élections législatives prévues dans le courant de 2011.

Le 27 juillet 2011, le Conseil a prorogé le mandat de l'ONUCI jusqu'au 31 juillet 2012 en adoptant à l'unanimité la résolution 2000 (2011). Il a décidé de maintenir l'effectif de l'Opération et prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 31 décembre 2011, un rapport d'étape et, au plus tard le 30 juin 2012, un rapport final, et de lui soumettre des recommandations quant aux ajustements à

apporter éventuellement à la structure et aux effectifs de l'ONUCI dans le rapport d'étape ou dans un rapport spécial qui serait publié le 31 mars 2012 au plus tard.

Libye

Dans le cadres des consultations plénières qu'il a tenues le 11 juillet 2011, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, Abdel-Elah Mohamed Al-Khatib. Ce dernier a souligné qu'il fallait coordonner les initiatives en cours et proposé la mise en place d'un mécanisme de transition dans le pays.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, a informé le Conseil, le 28 juillet 2011 au sujet de l'évolution de la situation en Libye. Il a souligné les efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé afin d'encourager l'approche parallèle proposée aux autorités gouvernementales à Tripoli et les représentants du Conseil national de transition à Benghazi. M. Pascoe a souligné qu'un cessez-le-feu lié aux arrangements de transition et tenant compte des aspirations du peuple libyen constituait la seule solution politique viable à apporter à la crise. Dès le début, l'ONU a travaillé en étroite collaboration avec toutes les parties concernées en Libye, les organisations régionales, y compris l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique ainsi qu'avec la communauté internationale élargie. En ce qui concerne la situation humanitaire, M. Pascoe a dit qu'on estimait maintenant à plus de 630 000 personnes, y compris environ 100 000 Libyens, le nombre de personnes qui ont fui le pays depuis le début du conflit. Il a souligné que l'approche du mois saint du ramadan avait accru le caractère d'urgence de l'acheminement de fournitures et de la satisfaction des besoins humanitaires.

La situation dans la région des Grands Lacs

Près de deux ans après le dernier exposé sur la situation dans la région des Grands Lacs (zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur), le Conseil a tenu une réunion privée le 21 juillet 2011, afin d'examiner la menace que continuait de représenter ce mouvement (LRA) pour la sécurité régionale. Il a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, et de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU, S. E. M. Tété Antonio. Les représentants de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud ont participé à la réunion.

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a signalé une augmentation des attaques lancées par la LRA en 2011 et souligné les graves conséquences en résultant pour les civils et pour la situation humanitaire. Il a indiqué que l'ONU était prête à apporter son soutien à la stratégie régionale de l'Union africaine sur ce mouvement. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale a été chargé d'organiser la facilitation de cette coordination. L'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation a sollicité un soutien politique et financier pour la stratégie régionale de l'Union.

Les membres du Conseil ont condamné les attaques lancées par la LRA et souligné la nécessité d'assurer une protection efficace des civils, tout en rappelant la responsabilité principale des États de la région à cet égard. Ils se sont félicités du rôle moteur joué par l'Union africaine qui a récemment pris l'initiative d'élaborer une stratégie régionale sur ce mouvement. Les Représentants permanents de la

République centrafricaine et de la République démocratique du Congo se sont déclarés prêts à soutenir la lutte contre la LRA et à coopérer. Les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration à la presse demandant au Secrétaire général de tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation, y compris par le biais d'un rapport à présenter en octobre 2011.

Somalie

Le 25 juillet 2011, dans le cadre de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Catherine Bragg, sur la situation humanitaire, la famine sévissant dans deux provinces du sud du pays. Les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par la situation dramatique régnant dans la région et se sont entendus sur une déclaration à la presse demandant instamment à toutes les parties concernées d'assurer un accès immédiat et sans entrave pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Président du Comité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'ONU, S. E. M. Hardeep Singh Puri, a fait un exposé au Conseil le 21 juillet 2011 sur son rapport (120 jours).

Le 29 juillet 2011, le Conseil a adopté la résolution 2002 (2011) prorogeant le mandat du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée pour une période de 12 mois et faisant, entre autres, du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants dans des conflits armés en Somalie, en violation du droit international applicable, l'un des critères d'inscription aux régimes de sanctions.

Érythrée

Le 19 juillet 2011, le Conseil a tenu un dialogue informel, à la demande de l'Érythrée, sur les questions concernant ce pays, auquel ont participé les représentants de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de Djibouti, de l'Ouganda, de la Somalie et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Les membres du Conseil ont lancé un appel en vue d'un règlement pacifique du conflit dans la région et condamné l'appui aux groupes armés et terroristes.

Asie

Afghanistan

Le débat trimestriel du Conseil, tenu le 6 juillet, était centré sur le début de la transition en matière de sécurité. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, a dit que ce processus était en bonne voie. Malgré le nombre accru d'incidents, il lui a semblé que la situation sur le plan de la sécurité s'améliorait. Il a recommandé que la transition ne soit pas simplement une transition en matière de sécurité et que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), dans le cadre de son mandat, soit prête à promouvoir les aspects de la transition relatifs aux droits socioéconomiques et aux droits de l'homme. Les membres du Conseil et les autres délégations se sont félicités du rôle joué par la Mission en Afghanistan. Ils ont exprimé leur préoccupation au sujet de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et de l'augmentation du nombre

des victimes résultant du conflit. Ils ont souligné qu'il était indispensable d'engager un processus politique complémentaire, sans remettre en question les acquis obtenus pour la population afghane au cours des 10 dernières années, ni l'ordre constitutionnel. Le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'ONU, S. E. M. Zahir Tanin, a souligné l'émergence d'un consensus international sur une stratégie de transition et demandé à la communauté internationale d'augmenter son appui aux forces de sécurité afghanes. Il a déclaré que la réconciliation et la réintégration étaient pour le Gouvernement afghan des priorités politiques. Dans ce contexte et comme la plupart des délégations, il s'est félicité de la récente division du régime des sanctions du Conseil contre Al-Qaida et les Taliban, mis en place conformément à la résolution 1267 (1999), en deux régimes séparés.

Iraq

Le 19 juillet 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ad Melkert, a informé le Conseil au sujet de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de la situation dans ce pays. Si la formation du gouvernement avait progressé, il était indispensable pour l'avenir de l'Iraq d'établir une direction nationale déterminée et de renforcer l'esprit de coopération dans la région. M. Melkert a noté certaines évolutions positives concernant la situation économique du pays, bien que l'indice de pauvreté demeure élevé. Expliquant que le processus de transition prenait du temps, il a souligné qu'il était nécessaire de mener une action politique commune contre les groupes d'opposition armés qui menaçaient un processus pacifique. Il s'est félicité de la décision de créer un comité ministériel conjoint au Koweït et a rappelé à l'Iraq qu'il devait honorer ses obligations au titre du Chapitre VII.

Le mandat de la MANUI a été prorogé le 28 juillet 2011 par la résolution 2001 (2011) jusqu'au 31 juillet 2012.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 15 juillet 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général et Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, S. E. M. Miroslav Jenca, a informé le Conseil au sujet des travaux du Centre. Les membres du Conseil ont exprimé leur appréciation pour les travaux effectués par le Centre régional, en tant que mécanisme des Nations Unies pour la diplomatie préventive, chargé d'aider les pays d'Asie centrale à relever les défis régionaux, et notamment à rechercher des solutions concernant la gestion des ressources hydriques et énergétiques et la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, de même qu'en ce qui concerne la situation au Kirghizistan et en Afghanistan. Les membres du Conseil ont encouragé la poursuite de la coopération et de la coordination entre les gouvernements de la région, le Centre régional et les autres organisations régionales compétentes à cet égard. Le Conseil a également réaffirmé qu'il était nécessaire de fournir un appui approprié aux travaux du Centre régional. Ses membres se sont mis d'accord sur une déclaration à la presse appuyant ses travaux.

Europe

Kosovo

Le 28 juillet 2011, les membres du Conseil, dans le cadre de consultations plénières, ont échangé leurs vues sur les récentes tensions dans le nord du Kosovo, compte tenu d'un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Ce dernier a souligné la précarité de la situation et demandé aux deux parties de s'abstenir de toute action unilatérale. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation et ont demandé aux deux parties de calmer la situation. À l'issue de consultations, le Président du Conseil, S. E. M. Peter Wittig, a eu un entretien avec Vuk Jeremic, Ministre des affaires étrangères de Serbie.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 26 juillet 2011, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, présidé par le Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères allemand, Werner Hoyer, au cours duquel il a entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry. Ce dernier a décrit le fossé existant entre les progrès réalisés dans le processus d'édification de l'État palestinien et l'impasse persistante et profonde sur la voie d'une solution politique comme étant dramatique. Il a souligné que les Israéliens devaient rapporter les mesures d'occupation qu'ils avaient prises, cesser toutes leurs activités d'implantation de colonies et s'employer à restaurer la confiance entre les parties. Il a également souligné que les donateurs devaient continuer de fournir un appui aux Palestiniens et les a exhortés, y compris les membres de la Ligue des États arabes, à garantir que l'Autorité palestinienne puisse verser les traitements des fonctionnaires et honorer ses autres obligations financières. Le Coordonnateur spécial a demandé instamment aux parties de trouver un moyen d'avancer cette période délicate et importante et exprimé l'espoir que la communauté internationale pourrait contribuer à la mise au point d'un cadre légitime et équilibré. Après avoir entendu des déclarations du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de la Palestine, les membres du Conseil ont demandé aux parties de reprendre les négociations et de faire des compromis en vue de parvenir à une solution prévoyant deux États afin d'instaurer une paix et une sécurité durables. De nombreuses délégations sont également intervenues lors du débat public.

Liban

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Michael Williams, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont mis le Conseil au courant de l'application de la résolution 1701 (2006) le 21 juillet 2011. Le Coordonnateur spécial s'est félicité de la formation d'un nouveau Gouvernement libanais. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé l'espoir que le nouveau Gouvernement honorerait ses engagements internationaux et certains ont mentionné le Tribunal spécial pour le Liban. Le Coordonnateur spécial a exprimé son inquiétude au sujet des milices lourdement armées, en particulier le Hezbollah. Le Secrétaire général adjoint et lui-même ont déclaré que, lors des incidents du 15 mai 2011, aucune des parties n'avait franchi la Ligne bleue, bien que des manifestants

non armés aient tenté de le faire. Le Coordonnateur spécial a décrit les actions des manifestants et des Forces de défense israéliennes contre eux comme constituant des violations de la résolution 1701 (2006) et expliqué qu'à son avis la réaction israélienne n'était pas proportionnelle à la menace.

Le Conseil a publié une déclaration à la presse le 26 juillet condamnant les attaques terroristes contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), au cours desquelles six membres français du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ont été blessés.

Questions thématiques et autres questions

Exposé du Département des affaires politiques

Le 28 juillet 2011, le Conseil a tenu des consultations plénières et entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues à l'issue de cet exposé.

Les enfants et les conflits armés

Le 12 juillet 2011, le Conseil a tenu un débat public sur les enfants et les conflits armés, présidé par le Ministre allemand des affaires étrangères. Le Secrétaire général a informé le Conseil concernant le rapport périodique qu'il a présenté conformément à la déclaration du Président datée du 16 juin 2010 (S/PRST/2010/10). Le Conseil a également entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, et du Directeur exécutif de l'UNICEF, Anthony Lake.

Le Conseil a adopté la résolution 1998 (2011) à l'unanimité, développant le critère selon lequel les parties à des conflits armés peuvent être incluses dans les annexes au rapport périodique du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés; à savoir les parties qui se livrent à des attaques répétées contre des écoles et/ou des hôpitaux. Il a également exprimé l'intention d'examiner, lorsqu'il établirait, modifierait ou renouvellerait le mandat des régimes de sanctions pertinents, l'opportunité d'y inclure des dispositions consacrées aux droits et à la protection des enfants en temps de conflit armé, à l'encontre des parties à un conflit armé qui contreviennent au droit international applicable. Lors du débat, de nombreux États se sont félicités de l'adoption de la résolution et de l'expansion des critères d'inscription en tant qu'étape importante et ont loué le travail du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Exposé de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Le 14 juillet 2011, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur l'application de l'Accord de garanties conclu au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues.

Admission de nouveaux membres

Le 11 juillet 2011, le Conseil a renvoyé la question de la demande d'admission de la République du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations Unies à son Comité d'admission de nouveaux membres et, se fondant sur le rapport de ce dernier, a adopté la résolution 1999 (2011), le 13 juillet 2011, sans la mettre aux voix, recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la République du Soudan du Sud en qualité de Membre de l'ONU. Il a également adopté une déclaration du Président (S/PRST/2011/14).

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Conseil a tenu un débat thématique public le 20 juillet 2011 sur les conséquences du changement climatique. Le Secrétaire général a déclaré que le changement climatique était réel et s'accélérait de manière dangereuse. Ce phénomène exacerbait les menaces à la paix et la sécurité internationales et constituait aussi en lui-même une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil a entendu un exposé du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Achim Steiner, lequel a souligné que le changement climatique aurait des incidences majeures sur les conditions météorologiques, les établissements humains, les infrastructures, la sécurité alimentaire et le développement. Parlant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, le Président de Nauru, Marcus Stephen, a souligné que la survie même de nombreux pays était menacée par l'impact du changement climatique. Lors du débat, divers États ont exprimé leur inquiétude au sujet des incidences de ce phénomène. Plusieurs États, le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et la Chine ont exprimé l'avis que la question du changement climatique devrait être examinée par d'autres organes de l'ONU, comme l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration du Président (S/PRST/2011/15) dans laquelle le Conseil a souligné qu'il importait de mettre en place des stratégies de prévention des conflits et était conscient de la responsabilité qui incombait à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour ce qui avait trait au développement durable, et notamment aux changements climatiques. Le Conseil a souligné la résolution 63/281 de l'Assemblée générale, en date du 3 juin 2009, qui réaffirmait que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, était l'instrument clef de la recherche d'une solution à cette question, rappelait les dispositions de cet instrument, notamment la reconnaissance que le caractère planétaire des changements climatiques requérait la coopération la plus large possible de tous les pays et leur participation à une action internationale efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation économique et sociale, et invitait les organes concernés de l'ONU à redoubler d'efforts, selon qu'il conviendrait et dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité. Le Conseil a exprimé sa crainte que les effets préjudiciables éventuels des changements climatiques puissent, à long terme, aggraver les menaces existantes à la paix et à la sécurité internationales. Il a aussi exprimé sa préoccupation devant les répercussions que la perte de territoire de certains États par suite de l'élévation du niveau de la mer pourrait avoir sur la sécurité, en particulier dans les petits États insulaires de faible altitude.

Le Conseil a noté que, pour les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il était saisi, l'analyse des conflits et l'information contextualisée concernant, entre autres, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité étaient importantes lorsque de tels vecteurs de conflit rendaient difficile la mise en œuvre de son mandat ou compromettaient la consolidation de la paix. À cet égard, il a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que les rapports qu'il lui présentait contiennent cette information contextualisée.

Menaces à la paix et à la sécurité par des actes terroristes

Le Conseil a publié des déclarations à la presse les 13 et 23 juillet condamnant les attentats terroristes à Mumbai (Inde) et en Norvège.

Opérations de maintien de la paix

Le 27 juillet 2011, le Conseil, lors d'une réunion publique, a tenu un débat avec les commandants des forces des principales opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et au Moyen-Orient. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et les commandants des Forces de la MINUAD, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la FINUL et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ont informé le Conseil de leurs stratégies pour relever les défis auxquels ils étaient confrontés. La protection des civils a été soulignée dans de nombreuses déclarations.

Tribunal international pour le Rwanda

Le Conseil a adopté, le 6 juillet 2011, la résolution 1995 (2011) par laquelle il a notamment décidé que, nonobstant le statut du Tribunal international pour le Rwanda, les juges *ad litem* pouvaient être élus aux fonctions de président du Tribunal. Il a réaffirmé que le Tribunal devait être doté d'un personnel suffisant.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

Le 20 juillet 2011, dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est félicité de l'arrestation de Goran Hadžić. Il a demandé à toutes les parties de continuer à coopérer avec le Tribunal.